UV PHANTOM – Système autonome de purification d’air au plafond

COMMENT PRESCRIRE

Fournir et installer un système autonome de purification d’air UV PHANTOM, monté au plafond, comprenant : deux diffuseurs AXO-S-UV ou PLAY-UV certifiés UL pour la sécurité et l’absence d’émission d’ozone; une grille de retour architecturale à filtre FLYIN; un ventilateur EC insonorisé certifié ENERGY STAR; deux silencieux de conduit; ainsi que tous les conduits et raccords nécessaires.

Les diffuseurs UV et la grille de retour à filtre doivent avoir une face articulée et amovible permettant d’accéder facilement aux filtres et aux lampes UV depuis la pièce. Les composants apparents sont en acier galvanisé, avec fini de peinture en poudre blanc M9016. Tous les produits doivent être munis de languettes antisismiques pour leur fixation à la structure du bâtiment.

L’efficacité d’irradiation germicide des diffuseurs UV contre le SARS-CoV-2, en un seul passage, doit être supérieure à 99,9 % à 458 pcm et avoir été démontrée par un laboratoire indépendant, avec le virus réel, au moyen d’essais en triple redondance avec deux points de contrôle.